



## Réparation de canalisation d'eau.

Par **Laurent\_TR**, le **08/03/2008** à **17:55**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir quelques informations car j'ai l'impression que la compagnie des eaux de ma commune profite de moi. Voici un schéma qui permettra peut-être de mieux comprendre.

J'ai acheté cette maison il y a deux ans et le compteur était à une centaine de mètres de la maison, passant sous le terrain d'un voisin. Le compteur était partagé avec le voisin n°1 car l'ancien propriétaire a divisé sa propriété en deux. Il y a eu une fuite sur la propriété du voisin n°2 qui a été réparée à mes frais (partagé avec le voisin n°1) en tirant une nouvelle canalisation et en changeant cette fois le compteur de place (chacun possède son compteur désormais, cette situation a posée quelques problèmes). Etant surpris par le prix exorbitant que la compagnie des eaux me demandait pour ces réparations, je leur ai dit que je les ferait moi-même, quelque jours plus tard le prix avait diminué de 50%, j'ai donc accepté. Depuis je ne fais plus confiance à la compagnie et c'est pour cette raison que je m'en remet à vous pour avoir quelques informations car j'ai eu une consommation de plus de 700m<sup>3</sup> alors que je n'en consommait pas plus de 120 les autres années. Estimant avoir suffisamment payé pour cette affaire, j'aimerais savoir s'il y a un recours pour m'éviter de payer la totalité de cette facture et aussi si les travaux de réparation étaient bien à ma charge.

Pour ma part j'estime que le réseau d'eau n'était pas adapté à la situation. Est-ce que j'aurais dû demander plus tôt un transfert de compteur ? Comment aurais-je pu m'apercevoir d'une fuite sur une canalisation qui passe chez le voisin ?

Je vous remercie par avance de toute aide que vous pourrez m'apporter, s'il y a des points qui vous semblent pas clairs, n'hésitez pas à poser des questions.

Laurent